

FILIERE MEDICO-SOCIALE
SOUS-FILIERE SOCIALE

Concours (Catégorie)	Conditions d'inscription	Période de retrait des dossiers	Date limite de dépôt des dossiers	Date des épreuves	Organisateur (Voir page 3)
Conseiller socio-éducatif (A)	<u>Nouvelle version au 01/02/2018</u> (concours externe et concours interne)	Pas organisé en 2018			Centre de gestion de la Meuse (CDG 55) www.cdg55.fr
Assistant socio-éducatif (Catégorie A à partir du 01/02/2018)	<u>Concours sur titre avec épreuves :</u> 1° Pour la spécialité : " Assistant de service social ", aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ou titulaires d'un diplôme, certificat ou d'autres titres mentionnés à l'article L. 411-1 du code de l'action sociale et des familles ; 2° Pour la spécialité : " Education spécialisée ", aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; 3° Pour la spécialité : " Conseil en économie sociale et familiale ", aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale ou titulaires d'un titre ou diplôme reconnu équivalent. (dérogations aux conditions d'inscription : voir page 4)	Du 13/03/2018 Au 11/04/2018	19/04/2018	04/10/2018	Centre de gestion de la Marne (CDG 51) www.cdg51.fr Spécialités ES et CESF Centre de gestion de la Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr Spécialité AS
Educateur de jeunes enfants (Catégorie A à partir du 01/02/2018)	<u>Concours sur titre avec épreuves :</u> Ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent. (dérogations aux conditions d'inscription : voir page 4)	Du 24/10/2017 Au 29/11/2017	07/12/2017	A compter du 08/02/2018	Centre de gestion de la Moselle (CDG 57) www.cdg57.fr Centre de gestion du Haut-Rhin (CDG 68) www.cdg68.fr
Moniteur-éducateur et intervenant familial (B)	<u>Concours sur titres avec épreuve</u> 1° Pour la spécialité « moniteur-éducateur », ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur-éducateur ou titulaire d'un diplôme reconnu équivalent. 2° Pour la spécialité « technicien de l'intervention sociale et familiale », ouvert aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ou titulaire d'un diplôme reconnu équivalent. (dérogations aux conditions d'inscription : voir page 4)	Du 24/10/2017 Au 29/11/2017	07/12/2017	A compter du 13/02/2018	Centre de gestion du Doubs (CDG 25) www.cdg25.org
Agent social principal 2 ^{ème} classe (C)	<u>Concours sur titre avec épreuves :</u> Ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes suivants : - un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V. - diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ; - diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ; - certificat d'aptitude aux fonctions d'aide à domicile. (dérogations aux conditions d'inscription : voir page 4)	Pas organisé en 2018			/
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2 ^{ème} classe (C)	<u>Concours externe :</u> Ouvert aux candidats titulaires du certificat d'aptitude professionnelle petite enfance ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente (dérogations aux conditions d'inscription : voir page 4) <u>Concours interne :</u> Ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1 ^{er} janvier de l'année du concours de deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. <u>Concours de 3^{ème} voie :</u> Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une période de quatre ans au moins au 1 ^{er} jour des épreuves : - soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, - soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ; - soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.	Pas organisé en 2018			Centre de gestion de la Haute-Saône (CDG 70) www.cdg70.fr